



Standing Committee on  
Central Conference Matters  
Connectional Table  
Council of Bishops  
In partnership with the  
Christmas Covenant

# RÉGIONALISATION MONDIALE

## Résumé pour les Conférences Centrales actuelles

### Résumé

- » La régionalisation mondiale ne retire pas l'autorité aux conférences centrales actuelles, mais elle confirme et renforce cette autorité en l'inscrivant dans la Constitution.
- » La régionalisation mondiale change le nom de chaque conférence centrale actuelle en « conférence régionale ».
- » La régionalisation mondiale transformera la Conférence Générale. Son ordre du jour ne sera plus dominé par des sujets américains. L'Église aux États-Unis aura sa propre conférence régionale où elle traitera de ces questions. C'est de cette manière que les conférences centrales ont traité leurs propres sujets depuis longtemps.
- » Les amendements constitutionnels sur la régionalisation mondiale ne mentionnent en aucune manière ou ne modifient les positions sur la sexualité humaine. Le sujet de la sexualité humaine n'est abordé que dans le Livre de Discipline en dehors de la constitution.

### Date d'entrée en vigueur

Pour devenir effectives, les amendements constitutionnels nécessitent la ratification par les conférences annuelles. Dans l'ensemble, les deux tiers de tous les membres votants des conférences annuelles doivent soutenir le changement. Toutes les autres décisions de la Conférence Générale entreront en vigueur après que votre conférence centrale respective aura décidé selon son droit d'adaptation.

### Normes sur le mariage et l'ordination

La Conférence Générale a approuvé de donner l'autorité supplémentaire suivante aux conférences centrales dans le Livre de Discipline ¶ 543 :

- « fixer les normes et la politique pour les rites et cérémonies de la célébration du mariage », et
- « fixer les normes pour l'ordination et la licence pour le ministère pastoral ».

Une conférence centrale peut déléguer cette autorité à une conférence annuelle.

### Étude sur la médiation

Pendant le quadriennat 2025-2028, il y aura une étude sur un processus d'arbitrage / médiation où une conférence régionale pourrait être perçue comme outrepassant son pouvoir d'adaptation.